

# L'emploi, oublié de l'agriculture



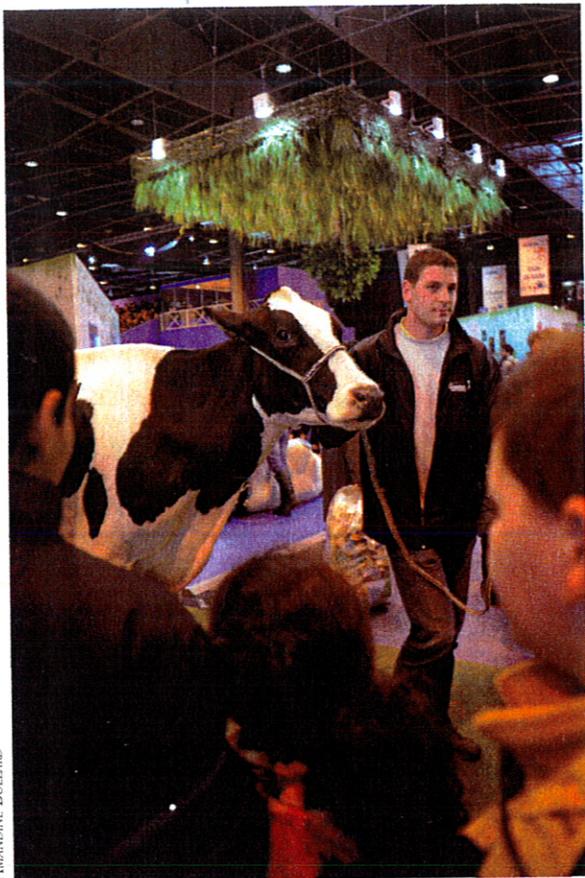
- Modernisation de l'agriculture et disparition de l'agriculteur ..... II-III
- Le salariat agricole prend de l'ampleur ..... III
- La fiscalité agricole au profit du capital plutôt que du travail ..... IV
- Pour un autre horizon agricole en Champagne-Ardenne ..... V
- Deux installations pour un départ ..... VI
- Des emplois multifonctions pour un statut peu défini ..... VI
- Faire pâturer pour créer de l'emploi ..... VII
- La politique agricole suisse, un exemple pour l'Europe? ..... VIII

**L**es discours glorieux sur le poids économique de l'agriculture dans l'économie française masquent une réalité sociale moins reluisante en termes d'emploi : baisse continue du nombre d'agriculteurs, précarité de l'emploi salarié, travail non déclaré, quand ce n'est pas exploitation de travailleurs étrangers. Au-delà des appels à une baisse du coût du travail ou d'un souci du renouvellement des générations d'agriculteurs, les thèmes de l'emploi et du bien-être au travail restent relativement absents des débats. Pendant ce temps, certains prospectivistes imaginent une France agricole à 100 000 agriculteurs...

Si, pendant les Trente glorieuses, une partie de la main d'œuvre a été écartée de l'agriculture, alors en pleine « modernisation », et trouvait place dans l'industrie, aujourd'hui le nombre d'actifs agricoles continue de diminuer pour des raisons différentes (pII-III). Les politiques agricoles et fiscales favorisent depuis longtemps le capital plutôt que le travail (pIV) et le secteur agro-industriel, encore pourvoyeur d'emploi en milieu rural, réclame plus de volumes produits, fait pression sur les prix et se détourne de ses territoires d'implantation (pV). Finalement, à part la frange la plus productiviste des agriculteurs, l'industrie et les banques, on se demande qui peut cautionner un tel développement agricole si néfaste pour l'emploi dans les territoires.

Les systèmes de production durable, en particulier ceux fondés sur l'autonomie et la diversification des activités, expérimentés dans le réseau des Civam<sup>1</sup> avec qui ce dossier a été réalisé, valorisent davantage le travail et créent de l'activité locale (pVI-VII). En cela, ils ouvrent des perspectives plus réjouissantes. ■

1- Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.



AMANDINE BOLLARD

Le salon de l'agriculture, « vitrine » de l'agriculture française, accueille chaque année à Paris plus de 600 000 visiteurs, soit autant que le nombre de chefs d'exploitations.

# Modernisation de l'agriculture et disparition de l'agriculteur

*Les orientations données à l'agriculture depuis l'après-guerre ont entraîné une diminution drastique du nombre d'emplois agricoles et un profond changement de ceux-ci.*

« Il y a quelques siècles, nos ancêtres étaient qualifiés de laboureurs, puis plus tard de paysans, ceci jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au début du XX<sup>e</sup>, apparaît alors le terme de cultivateur. Mais dans l'entre-deux guerres, il est relayé par l'agriculteur qui dès la fin des années 1950 est totalement remis en question par l'exploitant agricole, quand les années 1980 connaissent des agri-managers » observait Gilbert Espinasse lors des Journées paysannes organisées par l'Addear<sup>1</sup> de l'Aveyron en novembre 2010. Pour cet ancien éleveur de brebis, les mots ne sont pas anodins et témoignent des mutations du monde agricole. Tout comme les chiffres. En 1955, la France comptait quelque 2,3 millions d'exploitations agricoles quand un peu plus de 500 000 sont dénombrées en 2007<sup>2</sup>. Conjointement à cette diminution continue du nombre d'exploitations, leur taille moyenne est passée de 15 hectares (ha) à près de 54 ha sur la période. En 2007, 3,5 % de la population active, soit un peu

plus d'un million de personnes, travaillent dans l'agriculture, contre 31 % cinquante ans plus tôt. « Un des premiers objectifs de la Politique agricole commune [Pac], mise en place après la Seconde Guerre mondiale, a été le développement de la productivité<sup>3</sup> du travail en agriculture », explique Jean-Christophe Kroll, enseignant-chercheur au Centre d'économie et sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux de Dijon. « À cette époque, l'intervention sur les prix, [pour garantir aux producteurs des prix stables et au-dessus des cours mondiaux] a été un formidable soutien à l'investissement qui s'est traduit par la mise en place de l'accélération de la substitution du capital au travail. » (voir aussi p IV)

## RESTRUCTURATIONS

Pendant les Trente Glorieuses, plusieurs « leviers de régulation » ont assuré la pérennité du modèle de modernisation diffusé par la Pac. Les dizaines de milliers de ruraux qui

quittaient chaque année l'agriculture comblaient les besoins de main d'œuvre de l'industrie, alors en plein développement. L'augmentation de la demande communautaire absorbait quant à elle les denrées alimentaires produites en quantité. De même, les marges de progression sur les rendements étant fortes<sup>4</sup>, chaque année était meilleure que la précédente et les bénéfices de la modernisation visibles. « Au début des années 1980, ces régulateurs se sont mis à moins bien fonctionner ; c'est l'apparition des excédents communautaires sur le marché des produits agricoles et du chômage... » indique Jean-Christophe Kroll. Pour l'économiste, les réformes successives de la Pac, avec la mise en place des aides directes en 1992, d'abord liées aux productions puis, à partir de 2003, découplées de celles-ci et dépendantes de la surface des exploitations, n'ont fait qu'inciter à toujours plus de spécialisation, d'investissements et d'agrandissement. Ainsi, « si, depuis le début des années 1980, le nombre des exploitations les plus petites a fortement diminué, celui des plus grandes a, au contraire, fortement augmenté » signale Laurent Piet, ingénieur de recherche Inra spécialisé dans les structures et marchés agricoles<sup>5</sup>. Cette recomposition de la structure des exploitations dont la taille, les moyens de production et les immobilisations augmentent, s'accompagne du développement des formes sociétaires<sup>6</sup> et d'une diminution du travail familial sur les exploitations, au profit du salariat (cf. article ci-contre). Le niveau de formation des agriculteurs s'est élevé ces dernières décennies et le degré de qualification des emplois agricoles ne cesse d'augmenter. Mais le métier s'est-il pour autant enrichi ? « Les mutations des professions agricoles se sont

accompagnées d'un appauvrissement et d'une aliénation par le travail» estime pour sa part Jean-Christophe Kroll.

## CHOISIR

La plupart des discours (organismes sociaux et de recherche, en particulier) estiment entre 200 000 et 300 000 le nombre d'exploitations agricoles à l'horizon 2015, sans préciser si la disparition des plus petites ira à l'agrandissement des plus grandes ou renforcera les exploitations de taille moyenne. Laurent Piet pose la question suivante : « *Quelle différence y a-t-il entre 100 ha cultivés par dix exploitations de 10 ha chacune et une exploitation de 100 ha ayant le même rendement moyen et occupant un chef et 9 salariés ?* »<sup>5</sup>, suggérant par là que plusieurs modèles agricoles peu-

vent à première vue concourir au même niveau de production alimentaire, à la même occupation de l'espace et au même niveau d'emploi. Mais au-delà d'une organisation sociale évidemment très différente (partage ou concentration de l'outil de production), ces deux modèles renvoient à la perception des métiers de chefs d'exploitation et de salariés agricoles, à une plus grande efficacité économique et/ou juridique des formes sociétales ou individuelles, à une productivité du travail ou un impact sur l'environnement différents, etc. Dans tous les cas, se poser ces questions et y apporter des réponses revient à réinterroger la place que la société veut assigner à l'agriculture.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

1 - Association pour le développement de l'emploi agricole et rural - [www.fadear.org](http://www.fadear.org).

2 - *Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2007* - ministère en charge de l'agriculture - [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr).

3 - Rapport entre la production et les facteurs de production qui ont permis de l'obtenir, comme la surface ou le travail.

4 - Le rendement moyen de blé tendre en France était de 25 quintaux à l'hectare en 1960 pour plus de 70 aujourd'hui. Les rendements des principales céréales stagnent depuis une dizaine d'années.

5 - Intervention au Salon international de l'agriculture en 2011 - [www.inra.fr/audiovisuel/web\\_tv/rencontres/sia\\_2011/le\\_travail\\_en\\_agriculture](http://www.inra.fr/audiovisuel/web_tv/rencontres/sia_2011/le_travail_en_agriculture).

6 - Les Gaec ont été créés en 1962, puis les EARL en 1965.

*Même s'ils sont indispensables à de nombreuses exploitations et que leurs métiers évoluent, les salariés agricoles demeurent peu formés.*

# Le salariat agricole prend de l'ampleur

Qu'ils soient permanents, familiaux ou saisonniers, les salariés agricoles sont les travailleurs de l'ombre dans un modèle agricole européen fondé sur le principe de « l'agriculture familiale », mettant en avant une figure de travailleur indépendant : le chef d'exploitation. Cependant, la modification du paysage des exploitations, dont le nombre ne cesse de diminuer et la taille moyenne d'augmenter, rend aujourd'hui indispensable le recours à une main d'œuvre salariée. Les questions du salariat agricole et plus généralement de « l'attractivité des métiers de l'agriculture » sont d'actualité. Différentes études indiquent que, sur les dernières décennies, la part de main d'œuvre familiale a nettement reculé (en nombre d'actifs familiaux et en quantité de travail fourni) alors que la population des salariés non familiaux a régressé moins vite. Entre 1988 et 2005, elle a connu une baisse de son effectif de 9 % alors que la population familiale totale a diminué de 49 %... « *Cette substitution progressive entre travail familial et salarié s'explique d'abord par le fait que ce sont les plus petites exploitations,*

*ayant peu recours au salariat mais souvent au travail familial non salarié, qui ont en majorité disparu* » explique Cécile Détang-Dessendre chercheuse au Centre d'économie et de sociologie appliquée à l'agriculture et aux espaces ruraux de Dijon<sup>1</sup>.

## ÉVOLUTIONS

Aujourd'hui, près d'une exploitation professionnelle<sup>2</sup> sur deux fait appel à de la main d'œuvre salariée, sous des formes très diverses (permanent, saisonnier, temps partiel...). Le recours à ce type d'emploi est davantage déterminé par l'orientation technico-économique des exploitations que par leur nombre d'hectares. Ainsi, le maraîchage, l'horticulture ou encore la viticulture sont les premières productions à faire appel à l'emploi salarié qui peut être partagé via des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation du matériel agricole ou encore des groupements d'employeurs. Si, comme pour les chefs d'exploitations, le niveau de formation des salariés agricoles tend à augmenter, ceux-ci restent faiblement formés et leurs emplois sont majori-

tairement peu qualifiés (en comparaison avec d'autres secteurs comme l'industrie ou les services). Une tendance à la diminution de la quantité de travail des salariés permanents, au profit de l'emploi saisonnier, s'observe aujourd'hui même si le nombre des saisonniers, majoritairement des femmes qui ne représentent pourtant que 30 % de la main d'œuvre agricole, n'est que difficilement apprécié car non recensé. Si le statut du salarié agricole a changé, qu'il peut jouer dans l'exploitation un autre rôle que celui de variable d'ajustement cantonnée à des tâches subalternes, les parcours restent encore précaires et ces métiers peu attractifs.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

1 - Auteure avec Eric Cahuzac d'un travail réalisé en partenariat avec la MSA : *Le salariat agricole : une part croissante dans l'emploi mais une précarité des statuts* - au sommaire d'*Économie rurale* - n°323.

2 - Est considérée comme professionnelle une exploitation dont la dimension économique dépasse 12 ha de blé ou équivalent et qui emploie plus de 0,75 unité de travail annuel.

*Le régime fiscal agricole subventionne l'accumulation des moyens de production au détriment de l'emploi et de l'environnement.*

# La fiscalité agricole au profit du capital plutôt que du travail

**E**n matière de fiscalité sur le revenu, l'activité agricole fait l'objet de deux régimes spéciaux : le régime du bénéfice forfaitaire (forfait collectif pour les chiffres d'affaires les plus faibles), et le régime du bénéfice réel (détermination de l'impôt selon la déclaration individuelle du revenu fiscal de l'entreprise) appelé à concerner la grande majorité des exploitations agricoles. Ce dernier a été créé dans les années 1970, quand il fallait encourager l'investissement générateur de gains de productivité du travail et libérer de la main d'œuvre pour l'industrie et les services. Mais a-t-il lieu d'être poursuivi dans les mêmes termes aujourd'hui, étant donné le chômage structurel de masse et les enjeux, écologiques majeurs ?

## PRIMAUTÉ DU FISCAL SUR L'ÉCONOMIQUE

Deux mesures du régime au bénéfice réel favorisent la concentration des moyens de production : la déduction pour investissement (DPI) et l'exonération des plus-values. La DPI consiste à soustraire une partie du résultat comptable d'une année N, en vue de l'investir en équipements ou pour une augmentation de cheptel dans les cinq ans qui suivent sous peine d'être réintégrée au revenu fiscal de l'année N+6. L'impact immédiatement recherché est une réduction d'impôt et, corrélativement, celle des charges sociales. Affectée à une augmentation de cheptel (non amortissable), elle est définitivement défiscalisée. Affectée à des biens amortissables (matériels, installations et bâtiments), elle est réintégrée au bénéfice fiscal. Cette mesure contribue à améliorer la trésorerie et l'autofinancement de l'exploitation. Ajoutée à la DPI, l'exonération des plus-values (différence entre le produit de la vente d'un bien amortissable et sa valeur comptable), associée à la possi-

bilité d'amortissements dégressifs sur une durée plus courte que celle de l'obsolescence réelle du bien, accentue le « raisonnement fiscal » de l'investissement.

Au bout du compte, DPI et plus-values non imposées sont sources de revenus plus faciles à obtenir que la meilleure allocation possible des ressources dans les activités courantes de l'exploitation. Mais, au fil du temps, le surinvestissement – souvent accompagné de surendettement – s'installe dans beaucoup d'exploitations par le renouvellement inconsidéré de matériels toujours plus puissants, l'augmentation

res... et conduit les paysans et leurs organisations professionnelles à exiger de plus en plus d'aides publiques et d'exonérations fiscales et sociales. Un cercle vicieux.

Ces effets négatifs se retrouvent aussi au niveau territorial. Il est avéré que l'agrandissement des exploitations et l'amélioration de la productivité du travail, que la substitution du travail par du capital est censée générer, sont source d'appauvrissement des territoires ruraux : moins de valeur ajoutée, moins d'emplois, moins de vitalité économique. Enfin, cette fiscalité conduit à soustraire à l'État et à la Mutua-

## Les choix fiscaux permettent des revenus plus faciles à obtenir que la meilleure allocation possible des ressources

de cheptel avec agrandissement de surface justifiant à son tour plus d'équipements. Alors que tout agriculteur devrait être incité à répondre à la question : « Comment obtenir le maximum de revenu avec le minimum de moyens de production tout en ayant de bonnes conditions de travail et en assurant la pérennité des ressources naturelles et celle de l'entreprise ? ».

## DES EFFETS INTOLÉRABLES

En pratique, cette législation fiscale induit chez beaucoup d'agriculteurs une sorte « d'obsession fiscale ». Elle contribue à faire de l'agriculture le support d'un marché surabondant du machinisme et des équipements agricoles. Ajoutées à l'exonération partielle de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (pour le fuel agricole), DPI et exonérations des plus-values encouragent le gaspillage et la dégradation des ressources naturelles. Cette fiscalité participe surtout à faire que l'agriculture mobilise de plus en plus de capitaux par actif pour des revenus le plus souvent faibles et aléatoi-

lité sociale agricole des ressources. L'option profondément inégalitaire de la capitalisation individuelle se perpétue au détriment de la solidarité.

L'exonération des plus-values devrait être supprimée et la DPI réorientée vers les investissements répondant aux enjeux sociaux et environnementaux actuels. Une refonte générale de la fiscalité des entreprises et du financement de la protection sociale devient nécessaire. Il faut passer d'une fiscalité favorisant le productivisme à une fiscalité « écologique », soutenant l'efficacité économique à travers l'autonomie, la sobriété et la préservation de notre environnement, et « sociale », c'est à dire plus directement redistributrice et favorable à l'emploi.

■ EXTRAIT D'UNE NOTE DE GUSTAVE DELAIRE, PAUL BONHOMMEAU ET DENIS GABORIAU

Texte intégral paru dans le n°323 de la revue *Économie rurale*.

*En opposition au modèle agro-industriel régional qui concentre et délocalise l'activité, donc l'emploi, le Civam<sup>1</sup> de l'Oasis œuvre à l'émergence d'une alternative.*

## Pour un autre horizon agricole en Champagne-Ardenne

En Champagne-Ardenne, l'agro-industrie occupe une place importante dans l'activité des territoires ruraux.

**A**près-guerre, l'agriculture de la Champagne crayeuse s'est métamorphosée, passant d'une activité de subsistance, fondée sur l'élevage ovin extensif, aux grandes cultures intensives. Cette évolution a été permise à grands renforts d'intrants et surtout par une mobilisation du monde agricole pour créer les outils nécessaires à cette transformation. Des Groupements fonciers agricoles mutuels ont ainsi été constitués il y a trente ans sur chacun des 28 cantons du département de la Marne afin de favoriser l'accès au foncier. Des coopératives spécialisées ont développé des outils industriels répartis sur l'ensemble du bassin de production afin de transformer les matières premières (luzerne, betterave, céréales pour ne citer qu'elles). Aujourd'hui, ces outils dépassent largement le cadre régional puisque se proclamant « *d'origine française et d'ambition mondiale* » avec comme objectif de « *nourrir l'ensemble de la planète* »<sup>2</sup>.

### TERRITOIRE

Les petites coopératives à l'origine d'un développement agricole profitant à l'ensemble du territoire champenois ont ainsi cédé aux sirènes de la compétitivité avec son lot de restructuration. Ainsi, le groupe Cristal Union, après avoir réuni les quatre coopératives sucrières de la région et la Coopérative sucrière d'Alsace en une seule structure, élargit encore ses horizons et se dit « *prêt à accompagner les développements des marchés européens et mondiaux* ». Ces regroupements

n'ont pas été sans quelques fermetures d'usines afin d'optimiser les charges de fonctionnement... C'est d'ailleurs dans la même optique de rentabilité des investissements agro-industriels que ces coopératives incitent leurs adhérents à augmenter les volumes produits. Ce raisonnement s'applique aussi à l'échelle des exploitations pour justifier leurs agrandissements.

Les crises environnementales et socio-économiques que nous traversons depuis plusieurs années devraient interpeller les promoteurs du développement agro-industriel champardennais, mais le souvenir des « *friches à moutons* » d'avant-guerre est encore trop présent pour oser remettre en cause ce modèle. Pourtant, le développement agricole régional peut difficilement s'affranchir des interrogations en matière de développement territorial dans une région où 90 % du territoire est rural et 15 % de l'emploi en milieu rural est lié à l'agroalimentaire. D'autant que cette région, parmi les moins densément peuplées de l'Union européenne, est la seule de France à perdre de la population, principalement dans ses zones les plus rurales...

### PRODUCTIVITÉ ?

Dans ce contexte, des agriculteurs se sentent de plus en plus isolés socialement et ne se retrouvent plus dans les perspectives de « *développement* » qui leur sont proposées. Le mouvement des Civam, et plus particulièrement son réseau à vocation technique le Réseau agriculture durable, travaille lui

depuis près de vingt ans à revoir la notion de productivité à l'échelle de l'exploitation agricole. On constate dans les discours une confusion entre productivité (quantité produite ramenée à un facteur de production, comme la surface par exemple) et productivisme (recherche excessive de l'augmentation de la production). Les Civam s'attachent, eux, à envisager la productivité sous l'angle quantité produite par rapport aux coûts induits pour l'agriculteur et la société (incluant donc les dégâts environnementaux, notamment ceux engendrant des coûts de dépollution) tout en veillant à la contribution à l'emploi de cette productivité.

Suivant cette logique, des agriculteurs champardennais travaillent au développement des circuits courts afin de mieux maîtriser leur valeur ajoutée, à la diversification des productions afin de répondre aux besoins locaux, à la reconquête de la biodiversité en lien avec l'agronomie... Autant de projets qui amènent à s'interroger sur la création d'emplois, négligée au profit de la capitalisation dans le modèle agro-industriel. Gageons que même dans un désert productif, des oasis d'alternatives puissent émerger !

■ QUENTIN DELACHAPPELLE (CIVAM DE L'OASIS)

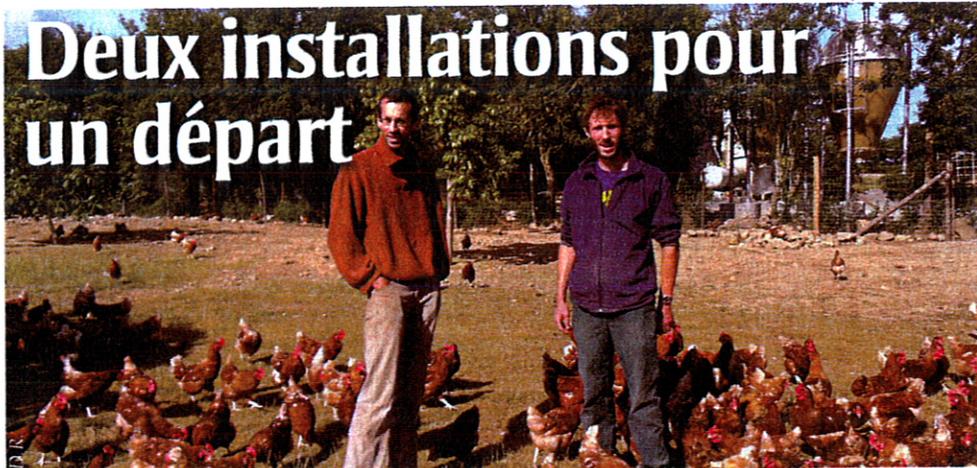
1 - Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

2 - À lire sur le site Internet de la coopérative Champagne Céréales dont le groupe coopératif est constitué de 119 sociétés dans 25 pays différents...

**Au Rodoir, à La Pouëze, dans le Maine-et-Loire, Denis et Eudes se sont installés pour remplacer André, le père de Denis, parti à la retraite.**

**A**ndré produisait de l'agneau, avec 250 brebis mères, et des poulets en vente directe. Il avait équipé la ferme d'un laboratoire pour l'abattage et le conditionnement des volailles. Denis et Eudes ont créé un Gaec en janvier dernier sur la même surface, 38 hectares (ha), bien en dessous de la taille moyenne des exploitations professionnelles en France qui atteint 77 ha. Ils ont repris à l'identique le cheptel de moutons. Ils ont augmenté la production de poulets et ajouté un atelier de pintades (au total, 3 600 volailles sorties par an) et un autre de poules pondeuses. Celles-ci occupent un bâtiment déjà présent sur l'exploitation et pour les volailles de chair ils ont acheté deux cabanes mobiles. « *De cette façon, nous sommes partis tout de suite en régime de croisière* », explique Eudes. Comme la plupart du matériel est utilisé en commun,

## Deux installations pour un départ



Pour diversifier leurs activités, Eudes et Denis ont mis en place un atelier de poules pondeuses élevées en plein air.

via la Cuma<sup>1</sup> et que les bâtiments étaient amortis, la reprise de la suite d'André était abordable (140 000 euros). Pour le Plan de développement de l'entreprise, présenté au moment de l'installation pour obtenir un prêt, « *il n'y a pas eu de problème avec le banquier* » indique Denis. Avant de s'installer, ils ont réfléchi à leur projet commun. « *S'installer à deux, c'est pas mal, on s'épaule* » dit Denis. Chaque associé bénéficie ainsi d'une fin de semaine sur deux de libre.

Comme perspectives, ils souhaitent vendre leurs agneaux en direct afin de créer davantage de valeur ajoutée sur l'exploitation et agrandir malgré tout leur modeste surface. Aujourd'hui, ils ont tout en main pour réussir le pari de dégager deux revenus au Rodoir, qui était avant eux une exploitation individuelle.

■ JEAN-MARC BUREAU (FNCIVAM)

<sup>1</sup> - Coopérative d'utilisation du matériel agricole.

**Être salarié de plusieurs exploitations en vente directe nécessite une flexibilité importante dans le travail.**

## Des emplois multifonctions pour un statut peu défini

**L**e magasin de producteurs de la ferme du vieux Bellefonds, installée dans la Vienne, emploie deux salariées pour les ventes de fin de semaine. En complément de la vente, elles sont employées à la production ou à la transformation dans les exploitations qui livrent le magasin. L'une d'entre elles combine depuis quinze ans la vente au magasin collectif, l'abattage des volailles chez Monique Baraton, productrice et responsable du magasin et assure, en plus, la traite, la fabrication de fromages de chèvre et leur vente sur la ferme du Maras.

Le quotidien de ces salariées répond aux besoins des exploitations fermières : un apport

ponctuel et régulier de main d'œuvre qualifiée. Le travail est certes varié, mais exigeant ; il faut maîtriser des processus de transformation très différents, être disponible sur des créneaux précis, gérer les relations avec la clientèle au magasin, aider en cas de coup dur sur l'exploitation...

### « ON LEUR EN DEMANDE BEAUCOUP »

Confier la commercialisation à ces « salariées tout-terrain », impliquées depuis la transformation, participe à donner du sens à leur travail. Elles bénéficient des retours de la clientèle sur les produits auxquels elles

contribuent et entretiennent avec celle-ci des relations de proximité au magasin ou sur le marché. Pour autant, leur statut est à la fois précaire et complexe. « *Avec trois employeurs ou plus et des rémunérations variables selon les activités, l'organisation du travail a nécessité des calages entre les différents employeurs* » témoigne Monique Baraton.

Afin de garantir à leurs salariées un emploi à temps plein, leur épargner la gestion administrative de plusieurs fiches de paie et les multiples démarches auprès des organismes sociaux, les producteurs réfléchissent à les employer sous un statut unique. C'est également pour eux une façon de reconnaître concrètement la contribution de leurs salariées à la réussite des exploitations. La création d'un groupement d'employeurs ou l'embauche par une Cuma<sup>1</sup> de transformation toute proche sont deux possibilités à l'étude.

■ LAURENCE ROUHER (AFIP POITOU-CHARENTES)

<sup>1</sup> - Coopérative d'utilisation du matériel agricole.

*L'agro-économiste Nadège Garambois<sup>1</sup> explique comment les systèmes d'élevage bovin herbager du Bocage poitevin contribuent à la création de richesse et d'emploi. Interview.*

**S**ur quoi a porté votre travail de thèse?

N.G. : Ces travaux visaient à étudier le fonctionnement des systèmes bovins herbagers initiés en Bretagne par André Pochon et à mesurer leur efficacité économique, pour les éleveurs et pour la collectivité, comparativement aux autres systèmes spécialisés en élevage bovin où le recours au pâturage n'a cessé de reculer. À cette fin, j'ai réalisé entre 2007 et 2009 une centaine d'enquêtes dans des exploitations du Bocage poitevin, dont un tiers auprès d'éleveurs herbagers du Groupe de recherche en agriculture durable et en économie locale (Vendée) ou du Civam du Haut Bocage (Deux-Sèvres). Complétées par des enquêtes dans les filières amont et aval, elles m'ont permis, dans un second temps, de mesurer l'impact depuis vingt ans de ces systèmes herbagers sur le revenu des éleveurs ainsi que sur la création de richesse et d'emploi à l'échelle de l'Hexagone.

**Quels sont les principaux résultats de votre étude ?**

N.G. : La thèse a permis de montrer que ces systèmes herbagers se caractérisent par une production de valeur ajoutée par hectare et par actif nettement supérieure à celle des autres systèmes d'élevage bovin dans la région. Les éleveurs disposent ainsi d'un revenu égal ou supérieur, tout en recevant deux à trois fois moins de subventions et en mobilisant chacun moins de terres agricoles, donc en maintenant plus d'emplois agricoles par unité de surface. À l'échelle de la collectivité, leur mise en œuvre depuis vingt ans a davantage contribué à la création de richesse et au développement économique national. Récoltés dans des territoires où le déficit hydrique estival est pourtant peu favorable à la pousse de l'herbe, ces résultats témoignent également de l'adaptabilité des



FNCIVAM

*Les systèmes herbagers se caractérisent par une production de valeur ajoutée par hectare et par actif nettement supérieure à celle des autres systèmes d'élevage bovin*

systèmes herbagers à des conditions pédo-climatiques variées.

**Quels mécanismes permettent à ces systèmes de créer plus de richesse ?**

N.G. : Les systèmes herbagers sont centrés sur le maintien d'un certain niveau de production, la création de valeur ajoutée et le maintien de l'emploi. Ils s'avèrent plus performants sur les plans économique, social et environnemental que les systèmes de production fondés sur l'augmentation continue des volumes produits par hectare ou par agriculteur. Cela se vérifie tant pour les agriculteurs que pour la collectivité. Sur les exploitations étudiées, les agriculteurs ont diminué un peu leur production à l'hectare, tout en réduisant de façon bien plus ample leur consommation d'intrants, d'aliments du bétail, les dépenses d'équipement, etc., grâce au développement de pratiques relevant de l'agro-écologie. Celles-ci s'appuient notamment sur la conduite du troupeau au pâturage dans des prairies associant graminées et légumineuses.

**Comment ces systèmes peuvent-ils avoir une répercussion positive sur l'emploi à l'échelle nationale s'ils sont plus autonomes ?**

N.G. : Ces systèmes herbagers permettent de

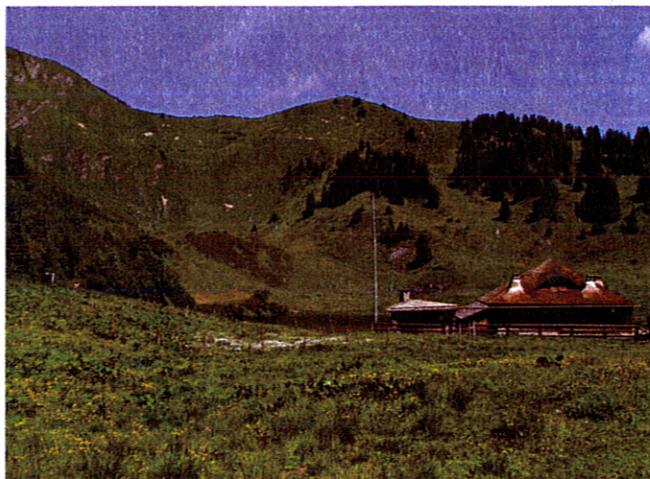
réduire de nombreux postes d'importations (engrais, tourteaux de soja, équipements, etc.). Ils sont donc susceptibles de réduire l'activité de certains fournisseurs et transformateurs du secteur agricole. Un bilan de ces avantages et inconvénients s'imposait, à l'échelle de la collectivité dans son ensemble, mais aussi en considérant isolément les effets sur les différents agents économiques concernés. Le secteur bancaire et les filières amont et aval sont dans l'ensemble pénalisés, mais la forte création de richesse et de revenu agricole sur les exploitations herbagères fait plus que compenser ces pertes. Malgré la réduction d'activité de la main d'œuvre en amont et en aval, le maintien de 50% d'emplois agricoles en plus sur ces exploitations depuis vingt ans conduit à un bilan d'emploi positif tous secteurs d'activité confondus. Le développement de ces systèmes peu dépendants des subventions s'est également traduit par des économies budgétaires pour l'État.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR GOULVEN LE BAHERS (RÉSEAU AGRICULTURE DURABLE - FNCIVAM)

<sup>1</sup> - Des Prairies et des hommes - Les systèmes herbagers économes du Bocage poitevin : agro-écologie, création de richesse et emploi en élevage bovin - Nadège Garambois - 2011 - Docteur en Agriculture comparée - AgroParisTech.

En Suisse, l'emploi créé par les exploitations agricoles est un critère important dans le calcul des aides directes.

# La politique agricole suisse, un exemple pour l'Europe ?



SPIGO/FlickrR

La Politique agricole de la Confédération helvétique exclut des paiements directs les exploitations qui s'écartent du modèle d'agriculture paysanne et multifonctionnelle.

**E**n novembre 2010, dans une communication sur la Politique agricole commune (Pac) à l'horizon 2020, la Commission européenne a proposé « d'établir une limite supérieure pour les paiements perçus par les grandes exploitations individuelles [un "plafonnement"] aux fins d'une meilleure répartition des paiements entre les agriculteurs »<sup>1</sup>. Sans surprise, le 17 mars, plusieurs ministres européens de l'agriculture ont refusé le plafonnement des aides arguant du besoin de compétitivité des exploitations. Toutefois fin mai, la Commission de l'agriculture et du développement rural du Parlement européen a adopté le rapport d'Albert Dess qui invite la Commission à prendre en compte un mécanisme de dégressivité des aides selon la taille des exploitations et qui tient compte des critères d'emploi et de pratiques durables<sup>2</sup>.

Si la Politique agricole de la Confédération helvétique (PACH) attire l'attention des observateurs européens pour ses « Prestations écologiques requises » (des conditions agro-environnementales), son volet concernant les « valeurs limites relatives aux paiements directs, limitation et échelonnement »<sup>3</sup> contenu dans l'ordonnance des paiements directs interpelle également. Actuellement, le dispositif de plafonnement des aides de la PACH décrit par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), exclut des paiements directs les exploitations qui s'écartent du modèle d'agriculture pay-

sanne et multifonctionnelle. Il impose également aux exploitants une formation agricole de base pour bénéficier des paiements directs qui, de plus, ne sont versés que si l'exploitation emploie au moins 0,25 « unité de main-d'œuvre standard ». Cette mesure vise à éviter le versement d'aides d'un montant insignifiant et à exclure les exploitations gérées à titre de loisirs. Parmi les autres mesures du dispositif, on trouve l'obligation de faire effectuer au

## Le volet de la politique agricole suisse concernant le plafonnement et les conditions d'attribution des aides directes pourrait servir de modèle à la Pac

moins 50% des travaux de l'exploitation par de la main-d'œuvre propre à l'exploitation, une limitation de l'âge des exploitants bénéficiaires à 65 ans ou encore une prise en compte des revenus totaux de celui-ci. Ainsi, dès que le revenu de l'exploitant dépasse 80 000 CHF par an (soit 65 000€), une déduction, équivalente à un dixième de la différence entre son revenu imposable et le montant de 80 000 CHF, est appliquée aux aides directes qu'il percevra. D'autres dispositions prenant en compte la fortune imposable des exploi-

tants et la taille ou le chargement en animaux des fermes viennent compléter le mécanisme de calcul des aides directes.

Pour la période 2014-2017, l'OFAG propose de maintenir la majorité de ces conditions qui ont montré leur efficacité. Chaque année, la Confédération helvétique verse aux agriculteurs quelque 2,8 milliards de francs suisses en paiements directs (soit 2,28 milliards d'euros) sur un budget agricole total de 3,6 milliards de francs suisses (un peu plus de 56 milliard d'euros pour l'Europe à 27 en 2009). Les paiements directs de la PACH devant être socialement acceptables pour être maintenus, ils sont conditionnés pour favoriser le travail, l'emploi et les contributions de l'activité agricole à la biodiversité et au paysage.

■ SAMUEL FÉRET  
(GROUPE PAC 2013)

1 - Communication présentée par Dacian Cioloș - disponible sur : [http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/communication/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/communication/index_fr.htm).

2 - Voir [www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2011-0202&language=FR&mode=XML](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A7-2011-0202&language=FR&mode=XML).

3 - C'est le cas des élevages hors-sol (sans limitation du nombre d'animaux) ou des sociétés agricoles non familiales.

En savoir plus : [www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/index.html?lang=fr](http://www.blw.admin.ch/themen/00005/00044/01178/index.html?lang=fr).

Ce dossier a été réalisé avec la participation de la FNCivam et avec le soutien du WWF-France

